

On n'est pas des moutons

Le magazine des sympathisants de la France insoumise du pays salonais

Pêche électrique – Un premier pas des états membres, mais une décision insuffisante pour réellement mettre un terme à une pratique inacceptable et catastrophique...

On n'est pas des moutons / Il y a 2 jours



Alors que la Commission Européenne a reconnu l'illégalité de la pêche électrique et que le parlement européen s'est clairement exprimé pour son interdiction immédiate en janvier 2018, les représentants des états membres ont repoussé cette interdiction au 1er janvier 2022. Cette décision représente un premier pas vers l'interdiction de la pêche électrique en Europe. Mais la date future de 2022 reste inacceptable, rappellent Michèle Rivasi et Yannick Jadot, eurodéputé.e.s Verts/EELV et têtes de liste aux élections européennes de mai 2019 :

« Cette décision de préférer une interdiction de la pêche électrique à des quotas d'autorisation ou de recherche est bien sur une bonne chose, mais l'échéance annoncée de 2022 reste un compromis dangereux et inacceptable. Dangereux en permettant aux lobbys de la pêche électrique d'avoir du temps pour négocier une autorisation. Tout délai participe en réalité de la catastrophe écologique et sociale que cause la pêche électrique. C'est la cata pour les poissons et la vie marine déjà gravement détruite par ces pratiques abusives frauduleuses. C'est la cata pour les pêcheurs artisanaux des Hauts de France, d'Ecosse, de Belgique principalement, qui dénoncent l'emprise de cette pêche industrielle intensive et non-durable. C'est la cata démocratique, en faisant le choix de de tolérer une pêche illégale frauduleuse, dénoncée par le Parlement Européen et contraire aux intérêts du plus grand nombre et de l'UE... »

« Il faut une interdiction immédiate de cette pêche contre-nature. Nous demandons également le remboursement des aides européennes indument perçues par la filière de la pêche électrique aux Pays-Bas, et espérons que de sévères amendes viendront mettre un terme à l'impunité complice dont bénéficient les lobbys de la pêche électrique. »

Article tiré de l'association Bloom le 4 février 2019